



CCRF &
LABORATOIRES

ACTUALITES

2020 – n°35

10 juillet 2020

GROUPE DE TRAVAIL DU CTPM : JEUDI 9 JUILLET 2020 « PNE 2020 révisé »

La **CFDT** était représentée par Marine **MANOHA** (DDPP 74), Yohann **AUBRY** (DDPP 92), Pierre-Yves **POULARD** (DIRECCTE 75) et Laure **FRERET** (SNE Rennes).

Ce groupe de travail, qui s'est déroulé en audio conférence, était présidé par Mme Virginie BEAUMEUNIER, directrice générale, en présence de Monsieur André SCHWOB, chef de service du soutien du réseau, Mme Odile CLUZEL (sous-directrice Communication, programmation, analyse économique, mouvement consumériste), Mme Françoise MESANGE (chef du bureau 2A) et Monsieur Jean-Claude PROUX (chef du bureau 1C).

Cette réunion était consacrée au **PNE 2020 révisé**.

Vous trouverez en pièce jointe le document communiqué aux organisations syndicales avant la réunion.

Ont été abordés :

- Le recalibrage
- L'OIV
- La charge de travail
- Points divers RH


RECALIBRAGE DU PNE 2020

La révision du PNE 2020 a conduit l'administration à réduire de manière uniforme, sauf pour quelques TN, la volumétrie initiale de 30% pour aboutir à un recalibrage global.

L'administration indique en préambule que la nécessité de trouver un équilibre entre les circonstances exceptionnelles et l'obligation de reprendre l'activité s'est traduite par une adaptation du PNE quantitativement et qualitativement. Mme Beaumeunier précise qu'en terme de volumétrie, un prorata a été appliqué sur les TN maintenues pour tenir compte du temps d'immobilisation des mois de confinement et que 46 TN ont été suspendues.

Elle assure que ce recalibrage n'est pas définitif et qu'en fonction de l'évolution de la situation un point pourra être réalisé en septembre pour réajuster au besoin et ce, à la baisse comme à la hausse !

 @cfdtccrfscl

 @cfdtccrflaboratoires

 51 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

 cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Les organisations syndicales ont relayé les diverses interrogations suscitées par la diffusion de ce PNE révisé.

Sur le recalibrage, la **CFDT** fait remarquer que l'application uniforme d'une baisse de 30% n'était peut-être pas la plus judicieuse, ou du moins engendre des incompréhensions pour plusieurs raisons :

- Selon les secteurs contrôlés, il aurait été parfois plus opportun de suspendre des TN pourtant maintenues et l'inverse est également vrai : certaines TN ont été suspendues alors que leur objet aurait pu s'inscrire dans le contexte d'après crise ;
- Pour certaines TN, le recalibrage n'allègera pas la charge de travail puisque les interventions étaient déjà réalisées ;
- Pour la **CFDT** une TN, même recalibrée, demande un investissement identique (réglementation, compte rendu, ...). **La baisse du nombre d'interventions et de prélèvements ne permet pas de réduire d'autant le temps à consacrer à une enquête.**

Mme Beaumeunier justifie sa volonté de maintenir un PNE à un niveau substantiel par la nécessité d'avoir des résultats chiffrés pour garder un niveau de visibilité sur l'activité de la DGCCRF, et ainsi obtenir des moyens auprès de Bercy nécessaires à la réalisation des missions.

Interrogée par les organisations syndicales sur l'opportunité de maintenir les TN Covid et plus précisément les relevés de prix, l'administration précise que ce sera au gouvernement de juger de maintenir les textes encadrant les prix. Elle rappelle qu'en l'absence de vaccin la lutte contre le Covid passe par les gestes barrières et donc l'usage de gels et de masques. Ainsi, bien qu'il n'y ait plus de pénurie à l'heure actuelle, ces produits doivent rester disponibles pour la population à des prix acceptables. Toutefois elle concède qu'il n'est pas nécessaire de retourner contrôler les établissements observés sans anomalie. Elle renvoie donc aux marges de manœuvre locales et rappelle en revanche que les signalements, notamment sur Signal conso, sont à traiter systématiquement.

Les organisations syndicales font également remarquer une certaine dérive concernant des demandes d'interventions sur des champs pour lesquels nous ne sommes pas habilités. Après l'épisode du contrôle des gestes barrières, une TN ajoutée au PNE 2020 relative aux moyens de paiement demande aux agents d'effectuer des vérifications sur le refus de certains moyens de paiement, infraction relevant du code pénal.

OPERATION INTERMINISTERIELLE VACANCES

- **Recalibrage de la TN OIV**

L'administration est consciente que l'OIV cible des secteurs qui s'avèrent particulièrement touchés par la crise et des difficultés pour les agents CCRF d'intervenir dans ce contexte.

Elle souligne qu'au moment de réviser le PNE beaucoup d'incertitudes planaient sur l'activité estivale : la date de réouverture des restaurants était inconnue, la présence des touristes n'était pas garantie, ... Mme Beaumeunier a toutefois décidé de maintenir l'OIV notamment pour conforter la confiance des consommateurs en privilégiant la prévention, tout en accompagnant les opérateurs pour qu'ils acceptent le contrôle.

Il est quand même précisé que, si l'idée générale tend vers l'accompagnement des entreprises, les fraudes et les pratiques ou les produits qui présentent un danger pour le consommateur doivent être sanctionnées. Cette précision vaut d'ailleurs pour le PNE révisé.

L'administration affirme avec fermeté qu'il n'y a pas de place au laxisme en ce qui concerne la sécurité des consommateurs ou les arnaques délibérées. Toutefois, dans les autres cas, il sera tenu compte de la situation financière des entreprises pour sanctionner.

Cette année, la couverture territoriale de l'OIV est élargie (75 unités dont 6 pôles C contre 50 unités et 3 Pôles C initialement).

La **CFDT** a précisé qu'inévitablement cet élargissement avait pour conséquence d'alourdir la charge de travail dans les départements qui ne devaient pas initialement participer à l'opération.

- **Indemnité spéciale OIV : supprimée ... définitivement !**

S'agissant de l'indemnité spéciale OIV, il est indiqué dans le document communiqué par l'administration (en PJ), que **cette prime ne sera pas reconduite pour 2020** « *Compte-tenu notamment de ce changement de format* ».

En instance, Mme Beaumeunier ajoute que cette prime qui était facteur d'inégalités, n'avait pas de fondement juridique, et qu'**elle ne sera pas reconduite après 2020 non plus**.

Déjà l'année passée, l'administration avait modifié de façon unilatérale les modalités d'attribution de cette prime et évoquait la possibilité de la supprimer par la suite.

Au cours des conférences téléphoniques avec les organisations syndicales qui se sont déroulées pendant le confinement, l'administration avait également annoncé la fin probable du dispositif indemnitaire accordé aux agents participants à l'OIV (cf. *Actu CFDT n°2020-30 et 23*).

La TN OIV a ainsi été diffusée sans que les agents ne soient informés de la suppression avérée de cette prime puisque jusque-là il s'agissait d'une possibilité, une probabilité, une éventualité... relayée par les comptes rendus syndicaux.

Il faudra attendre la communication du document préparatoire à ce GT pour apprendre la non reconduction de cette prime, et encore uniquement parce que certains syndicats, dont la **CFDT**, ont sollicité l'administration préalablement à cette réunion ...

La **CFDT** déplore l'absence d'information des agents qui sont pourtant les premiers concernés.

Par ailleurs, alors que dans un premier temps la suppression de la prime est justifiée par le changement de format de la TN pour l'année 2020, Mme Beaumeunier annonce sa suppression définitive en arguant une absence de base juridique.

Pourquoi dans ce cas nous expliquer préalablement que sa suppression pour 2020 était liée au changement de format ? La **CFDT** a exprimé son mécontentement tant sur la forme que sur le fond.

CHARGE DE TRAVAIL

Nous assistons donc à un nombre important de TN maintenues pour 2020, un nombre de CPMM à réaliser en 2020 et 2021 identique au nombre initial pour ces deux années auxquels s'ajoutent toutes les activités hors PNE.

Pour la **CFDT**, ce qui est à craindre c'est **une charge de travail trop importante en 2020 mais aussi en 2021** si, comme pour les CPMM, ce qui n'aura pas été réalisé en 2020 est reporté en 2021. D'ailleurs, à la question posée par la **CFDT** sur le dimensionnement du PNE 2021 aucune réponse n'a été apportée.

Rappelons que pour les CPMM qui étaient programmés en 2020 :

- les établissements à risque élevé sont à contrôler d'ici la fin de l'année
- les établissements à risque moyen peuvent être reprogrammés au 1^{er} semestre 2021
- les établissements à risque faible peuvent être reprogrammés en 2021

Mais ceux programmés en 2021 devront également être réalisés !

La vigilance devra être accrue concernant les risques de RPS.

Sans oublier que la situation actuelle aura des conséquences sur **les entretiens d'évaluation menés en 2021 relatifs à l'activité 2020**, et plus particulièrement sur les objectifs chiffrés assignés aux agents.

Pour les agents qui auront eu leur entretien d'évaluation avant la connaissance du PNE révisé, il est évident que les objectifs basés sur l'activité initialement prévue ne pourront pas être atteints.

De la même façon, les objectifs formulés non pas sous forme de chiffre mais avec une notion d'amélioration par rapport à l'année passée seront difficilement atteints.

Pour la **CFDT**, aucun agent ne doit être lésé et les évaluateurs doivent prendre en compte le contexte de l'année 2020.

Sur ce point Mme Beaumeunier renvoie aussi à la hiérarchie locale et compte sur les qualités de managements des cadres intermédiaires.

QUESTIONS DIVERSES

Prime Covid

La **CFDT** a réitéré sa demande d'une totale transparence sur le sujet et sollicite un état des lieux du dispositif a posteriori sur l'attribution de cette prime notamment par catégorie, par genre, par type de structure, par région.

L'administration a indiqué qu'un tableau statistique nous sera transmis.

Rapport SSA

En réponse aux interpellations des organisations syndicales, Mme Beaumeunier affirme que le sujet reste non tranché, tout en étant toutefois au courant des bruits qui annonceraient le départ de la sécurité sanitaire vers la DGAL.

Elle rappelle que l'arbitrage n'est pas rendu même si, en effet, la tendance qui se dégage serait celle-ci. Elle ajoute que le point de blocage reste la question des effectifs mais que la position du ministre n'a pas changé, il s'oppose à un transfert des effectifs vers la DGAL.

Rapprochement Douanes - DGCCRF

Sur l'éventuel rapprochement entre la Douane et la DGCCRF, rappelons que le sujet interpelle les organisations syndicales de la DGCCRF pour deux raisons : d'une part suite aux déclarations de Monsieur Darmanin devant le Sénat le 28 janvier 2020 qui l'évoquait, et d'autre part parce que la directrice générale des douanes s'est montrée intéressée par certaines missions CCRF.

Mme Beaumeunier a pourtant déclaré en séance : « *Rien de nouveau sous le soleil, c'est un non-sujet, en tout cas pour le moment* ».

Elle fait seulement remarquer que dans la composition du nouveau gouvernement, il n'y a plus qu'un seul ministre.

A suivre donc...

RéponseConso

Les conventions d'hébergement sont en cours de discussion avec les directions « hébergeantes ». Monsieur Schwob précise que les contacts sont plutôt bons et qu'aucun problème majeur ne se présente. Là où il peut y avoir des ajustements, des solutions seront trouvées.

A la demande des organisations syndicales, l'administration communiquera la convention type lorsque les discussions locales auront abouti.

Rupture Conventionnelle

A ce stade, l'administration a reçu moins de 10 demandes. Les premiers entretiens ont été menés pour chacune des demandes. Chaque situation fera l'objet d'un examen. En matière de montant alloué, il n'y a pas de doctrine définie par l'administration. Lors du premier entretien, les candidats à la rupture conventionnelle ont été informés de la fourchette (montant plancher et montant plafond) qui pourrait leur être attribuée.

Païement des frais de repas

Interrogée par les organisations syndicales sur les difficultés rencontrées dans certaines directions dont les restaurants administratifs étaient fermés et qui ont décidé de ne pas octroyer d'indemnités de frais de repas aux agents pendant la période de confinement, au prétexte que l'IFDD prenait en charge ces frais, l'administration a paru découvrir le sujet.

Calendrier

Les organisations syndicales ont souhaité connaître le calendrier social de la rentrée notamment pour les CAP et les discussions relatives aux lignes directrices de gestion pour les promotions.

Pour les CAP, aucune date n'est précisée. Elles devraient toutefois intervenir à l'automne vraisemblablement plutôt fin octobre.

S'agissant des lignes directrices de gestions promotion, elles sont en cours de discussion à Bercy, difficile donc à ce stade de programmer le calendrier des discussions directionnelles.



Cfdt:

CCRF &
LABORATOIRES

La révision du PNE est un exercice très lourd équivalent à la réalisation d'un PNE annuel, qui a dû être réalisé dans un temps très contraint. Toutefois la méthodologie employée d'application d'une réduction uniforme de la volumétrie pose difficulté car les objectifs de l'année restent significatifs sur une globalité d'enquêtes maintenues. La charge de travail s'avère conséquente y compris pour l'année 2021. La CFDT sera attentive au dimensionnement du PNE 2021 qui devra tenir compte du report des enquêtes de 2020.

Visiblement c'est avec un PNE 2020 révisé a minima et la suppression de l'indemnité OIV que l'administration compte remotiver ses troupes dans le contexte d'après crise !

Prochaine date à retenir :

- 16 juillet : CAP encadrement

La CFDT est à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté ou remarque cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr